



HAL
open science

La force du soupçon : une reconfiguration de la viticulture bio portée par la crainte de “ conventionalisation ”

Geneviève Teil, Sandrine Barrey

► To cite this version:

Geneviève Teil, Sandrine Barrey. La force du soupçon : une reconfiguration de la viticulture bio portée par la crainte de “ conventionalisation ”. Conférence SFER-CEMAGREF “La réduction des pesticides agricoles, enjeux, modalités et conséquences”, Société Française d’Economie Rurale (SFER), Mar 2010, Lyon, France. 16 p. hal-01197997

HAL Id: hal-01197997

<https://hal.science/hal-01197997>

Submitted on 27 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La force du soupçon : une reconfiguration de la viticulture bio portée par la crainte de « conventionalisation »

Geneviève Teil (INRA SAD APT)

Sandrine Barrey (CERTOP Université de Toulouse Le Mirail II)

Teil, G. and B. Sandrine (2010). La force du soupçon : une reconfiguration de la viticulture bio portée par la crainte de « conventionalisation ». Conférence SFER-CEMAGREF "La réduction des pesticides agricoles, enjeux, modalités et conséquences", Lyon, ENS Sciences Humaines, CNRS éditions.

Résumé : Un problème inattendu a surgi ces derniers temps. Il a été nommé rapidement du nom de « conventionnalisation » du bio et désigne une sorte d'usure du signe de qualité bio. La capacité des signes de différenciation à instaurer une différence qualitative des produits bio ne résisterait pas aux nombreuses pressions économiques s'exerçant sur elle. Alors que l'agriculture raisonnée peine à émerger, le bio serait-il menacé de sombrer ? Les signes de qualité environnementale, ces outils majeurs de la politique de réduction des pesticides sont-ils vains, inadéquats, mal construits ?

Pour répondre à cette question, la communication propose de s'appuyer sur une étude à propos de la qualité environnementale du vin pour revenir sur la notion de « conventionnalisation » et le soupçon qu'elle a apporté à propos de l'usure du signe bio.

Pour un grand nombre d'agrobiologistes¹, le bio repose sur un double principe de précaution : la prohibition des produits chimiques de synthèse d'une part, et celle d'une organisation économique orientée vers la recherche de productivité, et la maximisation des profits, soupçonnée avoir amené les problèmes environnementaux actuels. Pour éviter que les mêmes causes ne reproduisent les mêmes effets, l'agrobiologie doit donc reposer sur une économie alternative où vaut un autre calcul économique qui intègre l'environnement en accordant un poids plus important aux transports par exemple. La mise à distance de l'économie est donc, pour ces agriculteurs bio une condition de la pérennisation de leur différence environnementale.

Le débat sur la conventionnalisation vient donc appuyer la crainte des acteurs envers l'économie en cherchant à savoir dans quelle mesure la différenciation qualitative bio est capable ou non de se pérenniser, malgré les différentes pressions économiques s'exerçant contre cette différenciation.

Aucune réponse simple n'a été apportée au sujet de l'usure du bio. Après que deux auteurs aient commencé à montrer en quoi elle pouvait être inéluctable, de nouveaux travaux se sont

¹ Nous employons à dessein ce terme « d'agrobiologiste » ou de « qualité bio » pour ne pas réduire la notion de qualité bio au seul label agriculture biologique. Même parmi les agriculteurs certifiés AB, existe un très grand nombre de conceptions de la qualité biologique qu'il ne faut pas restreindre hâtivement à ce dernier.

montrés plus hésitants. Selon les cas, les auteurs ont trouvé des « résistances » ou au contraire une usure d'origine économique ou politique du label.

Ce débat contribue ainsi à déplacer l'attention accordée au bio. Les efforts déployés pour faire valoir la qualité environnementale se sont en effet jusque-là plutôt adressés aux acteurs qui ne faisaient pas la différence, ainsi l'agriculture raisonnée, plutôt qu'aux bios eux-mêmes. La recherche semble avoir relativement délaissé l'étude du bio depuis son « intérieur » et ceux qui cherchent à développer et faire valoir cette qualité. Quelques études du « monde bio » ont souvent conclu à son hétérogénéité, mais semble-t-il, sans retenir l'attention tant la priorité était d'augmenter le nombre de producteurs bio et d'interroger de ce fait les obstacles limitant son accroissement. Et l'on ne dispose donc que de peu d'éléments sur ces « résistances » qui s'opposeraient au mouvement économique de conventionnalisation.

Cette communication souhaite attirer l'attention sur ce déséquilibre en revenant sur les changements qui ont émaillé le monde de la viticulture bio ces dernières années. Les campagnes de communication, les incitations, les aides, mais aussi divers événements et accidents survenus ces derniers temps dans le monde agricole, ont amené de nouveaux vigneron à l'agrobiologie. Le nombre des vigneron bio a augmenté et avec lui les interprétations de la qualité biologique se sont diversifiées.

En effet, les aides à la conversion ont attiré des vigneron et généré une pression accrue pour trouver des débouchés commerciaux. Certains y ont vu une opportunité pour débarrasser l'agrobiologie de ses craintes vis-à-vis de l'économie et suggéré au contraire de mettre à profit tous les outils qu'elle offre pour diffuser et vendre toujours plus de vins à qualité environnementale. Cette démarche et le développement d'un « bio commercial » qu'elle fait poindre a ravivé les craintes d'un abâtardissement de la qualité bio par le marché et la recherche de rentabilité. Mais cette crainte de « conventionnalisation » du bio n'est pas partagée et ne touche qu'une partie des vigneron agrobiologistes.

Pour lutter contre cette menace, ces derniers ont mis en place des différenciations internes des vins bio. Elles reposent sur des cahiers des charges plus draconiens que le label AB, et surtout une vigilance envers la qualité économique et sociale de la qualité bio.

Le bio se diversifie donc. Renforcée par le recours à des techniques commerciales performantes, la qualité bio est aussi menacée par les controverses internes qui commencent à diviser les producteurs. Une qualité « commerciale », et une qualité à connotation « socio-économique » sont peut-être appelées à cohabiter. Cette communication tente de montrer les difficultés qu'une telle cohabitation ne va pas manquer de faire naître.

Introduction

Le bio serait-il sans avenir, voué à une inéluctable érosion de son contenu et de sa différence ? C'est ce qu'affirment quelques auteurs qui se sont penchés sur l'agriculture biologique. Du coup, c'est l'ensemble de la politique de diminution de l'usage des pesticides qui serait voué à l'échec. Mais qu'est-ce que cette érosion inéluctable qui ne pourrait être contrée ? Est-elle générale ? Généralisable à l'ensemble des signes de différenciation, et donc aussi à l'agriculture raisonnée ? Cet article propose d'examiner dans le détail le débat sur la conventionnalisation pour mieux comprendre ce que recouvre cette notion, puis de la confronter aux évolutions récentes qu'a connues la viticulture biologique depuis les années 1970 en s'appuyant sur une étude de terrain² portant sur la qualité environnementale des vins et plus particulièrement la question de la viticulture biologique.

La conventionnalisation, une menace de l'agrobusiness

En 1997, deux articles tirent une sonnette d'alarme : les bio semblent faire l'objet d'une évolution préoccupante. Deux articles, d'horizons problématiques bien différents, l'un à propos de la filière bio en Californie (Buck, et al., 1997), l'autre au sujet d'une évolution des politiques agricole et environnementales irlandaise (Tovey, 1997), signalent tous deux un rapprochement et une convergence qui semblent s'accroître entre la production biologique et celle « conventionnelle » dont elle cherche à se démarquer.

Un débat s'installe rapidement entre scientifiques pour confirmer ou infirmer cette convergence baptisée de « conventionnalisation ». L'enjeu est d'importance : si ce rapprochement est l'effet de causes non maîtrisables, le travail de l'ensemble des acteurs du bio est voué à plus ou moins long terme à l'échec. S'il l'est, il faut le plus rapidement possible lui trouver les parades adéquates.

Pour le premier article, le débat est ouvert, car l'irruption de « logiques » capitalistes dans la production n'est, au moment où l'article est publié, que le fait de cas isolés : les auteurs se refusent à conclure à une tendance à proprement parler (Buck, et al., 1997) : 16-17. L'argumentation apportée par H. Tovey converge avec ces conclusions, mais elle reste plus politique qu'économique (Tovey, 1997) : l'incorporation de l'agriculture biologique au sein même de l'agriculture conventionnelle, est un des moyens par lesquels cette dernière se consolide et se renforce au détriment de l'agriculture biologique (et de son rejet de l'agriculture conventionnelle).

De nouvelles analyses de terrain viennent enrichir la discussion. Elles donnent une vision contrastée : si en Californie, le bio semble subir une « industrialisation » qui induit une

² Ce travail utilise les résultats d'un programme de recherche, « Des vins sans pesticides ? » financé par le MELATT, auquel ont contribué les auteurs de cet article. Il portait sur l'étude de la qualification environnementale des vins et s'appuyait sur une lourde enquête de terrain réalisée en ce qui concerne les viticulteurs dans les régions de Languedoc Roussillon, Jura et Pays de Loire. L'enquête de terrain a eu lieu en 2005 et 2006. Teil, G., Barrey, S., Blanchemanche, S., Flux, P., Hennion, A., 2007, « Des vins sans pesticides? Une analyse de la prescription à la consommation. Tome 1: synthèse; Tome 2: le bio, un double principe de précaution; Tome 3: L'agriculture raisonnée; Tome 4: les vins de Terroir + annexes. ». In la direction de). Paris: Rapport du Volet 3 du programme Vins et Pesticides au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Teil, G., Barrey, S., Flux, P., Hennion, A., En soumission, *Le vin et l'environnement: faire compter la différence*. Le corpus d'étude rassemble des documents, administratifs, réglementaires, publications papier et électroniques diverses, ainsi qu'un ensemble plus de 230 entretiens au cours de laquelle plus de 280 personnes ont été interrogées. La taille de cet article ne permet pas de faire une large place au matériau empirique, nous renvoyons pour cela le lecteur aux ouvrages auxquels ce programme a donné lieu.

intensification de l'agriculture organique (Guthman, 2004) pour résister à la concurrence, en Nouvelle Zélande l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle semblent cohabiter sans se nuire mutuellement (Coombes, Campbell, 1998) ; d'ailleurs, on parle plutôt de « résistance » à l'industrialisation de la part du bio, de même qu'en Ontario (Hall, Mogyorody, 2001).

La multiplication des analyses de terrain

Guthman (2004) observe dans l'évolution des statistiques « l'érosion mécanique » que subit le bio en Californie. Du fait que le bio internalise des coûts en plus de ceux de l'agriculture conventionnelle – appelons-les des coûts de durabilité économique – les coûts de production sont nécessairement plus élevés. Etant donné que le soutien de l'état se borne à une définition légale du bio tandis qu'il octroie de multiples aides à l'agriculture conventionnelle, le bio ne peut persister que grâce à un surprix payé par les acheteurs. Or, ce surprix attire les entreprises agricoles conventionnelles qui adoptent le label bio, mais toutefois sans internaliser les coûts de durabilité qui, en Californie comme en Irlande (Tovey, 1997) ou dans d'autres pays européens, ne font pas partie de la définition légale du bio protégé par un label public. Une fois installée dans le secteur de production bio, l'agriculture conventionnelle fait subir une concurrence par les prix aux autres producteurs, qui, pour résister, sont obligés de multiplier les économies d'échelle, d'intensifier leur production, et de se spécialiser pour résister à la baisse des prix, ce qui les conduit finalement à relâcher leurs exigences tant économiques qu'environnementales. Ainsi s'accélère la tendance déjà notée vers une intensification de la production agricole bio en Californie (Buck, et al., 1997), mais sans que ce mouvement puisse être attribué à une volonté délibérée.

Cet auteur nomme « appropriation » cette interprétation de la conventionnalisation qui se caractérise par l'abandon de la dimension « économie durable » du bio et le cantonnement strict aux contraintes agronomiques de production imposées par le label bio. La conventionnalisation par appropriation résulte de l'arrivée de nouveaux entrants fortement industrialisés dans le bio qui apportent une pression pour la diminution de leurs exigences afin de tenir tête à la concurrence par les prix imposés par le bio industriel.

D'autres auteurs voient d'autres causes à cette pression réductrice exercée sur la qualité bio avec, en particulier, une demande insistante de baisse des standards de la part d'acteurs issus de l'agriculture productiviste. Clunies-Ross, et al., (1990 ;1994) décrivent ainsi ses efforts pour abaisser le standard de production bio et faciliter l'accès des agriculteurs à ce mode de production. Cependant dans le cas cité, après une première victoire, les bio ont réussi à faire invalider le nouveau standard intermédiaire au motif qu'il faisait une concurrence déloyale au standard bio.

Cette pression sur les standards semble en général moins « grave » que la précédente, car elle ne fait qu'introduire des paliers entre l'agriculture conventionnelle et le bio, une sorte de bio 'lite' comme l'appelle J. Guthman (2004) qui ne contient pas en soi de mécanisme d'érosion de la différence sinon en tant que standard intermédiaire.

L'inventaire des sources de conventionnalisation ne s'arrête pas à l'économie. Plusieurs auteurs discutent les dangers que peut représenter le « verdissement » ou « greening » des politiques agricoles (Deverre, de Sainte Marie, 2008) ou des grandes entreprises qui adoptent le bio (Friedmann, 1993 ;MacRae, et al., 1993). Ils soulignent le fait qu'elles le font par stratégie politique ou économique, pour contrer le bio qui les concurrence ou les menace. Les entreprises se mettent au bio, mais sans adhérer ni pousser une économie plus durable. Les politiques verdissent, mais sans que la préoccupation environnementale soit toujours le

moteur de ce changement. Ces deux formes de verdissement qui reprennent un nom sans adhérer à ce qu'il signifie contribuent ainsi à faire du bio une illusion et donc à « conventionnaliser » le bio.

Bifurcations et résistances

L'érosion du bio ne fait pas l'unanimité. Des auteurs insistent au contraire sur la capacité de « résistance » du bio, voire sur le renforcement d'organisations marchandes alternatives localisées, aux circuits courts et reposant sur une plus grande confiance ou solidarité (Hall, Mogyorody, 2001). Il arrive même que s'établisse une sorte de coexistence pacifique, appelée alors « bifurcation », qui assure la pérennisation de la coexistence de plusieurs interprétations du bio (Campbell, Liepins, 2001, Coombes, Campbell, 1998). Ces auteurs ne rejettent pas le bien fondé de cette crainte et sa présence, mais son universalisation.

Deux études réalisées en Nouvelle-Zélande viennent nuancer cette hypothèse de conventionnalisation. La première, de Coombes et Campbell (1998), note, malgré l'essor d'une filière bio industrielle et très largement tournée vers l'exportation, la persistance d'un secteur de production qui reste très accroché à la dimension d'économie durable du bio. De plus, on chercherait en vain une pression des premiers sur les standards bio. Cependant, la conversion d'un grand nombre d'exploitants conventionnels vers cette production bio « industrialisée » semble avoir entraîné selon ces auteurs, un « intangible shift in perceived meaning of organics » (*ibid*, p. 139). Pour ces nouveaux venus, la question des intrants autorisés semble primer sur la philosophie.

Ces auteurs semblent donc indiquer une sorte de spécialisation des formes de production avec une production et un marché local bio fait de petits producteurs d'un côté, et un marché internationalisé où interviennent de grosses entreprises qui ont adapté leurs techniques de production aux standards bio. Cependant, à la différence des travaux précédents, ceux-ci ne concluent pas à une rivalité entre les deux formes. La seconde étude de Campbell et Liepins (2001), toujours en Nouvelle Zélande, rejoint la première en soulignant que les industriels du bio n'ont pas tenté de faire baisser les standards. Enfin, une troisième étude, de A. Hall et V. Mogyorody (2001), cette fois-ci en Ontario, au Canada, converge partiellement avec ces conclusions. L'analyse d'indicateurs économiques structurels de la production bio montre à la fois des signes de bifurcation et de conventionnalisation. Néanmoins, il reste possible de différencier deux formes différentes d'interprétation du bio, l'une industrialisée, l'autre plus artisanale.

Une quatrième étude réalisée en Australie retourne cette dernière argumentation (Lockie, Halpin, 2005). Dans ce cas, les critères de différenciation économique que l'on peut tenter d'associer à chacune des deux stratégies, comme la taille des exploitations, le caractère exportateur des entreprises, le prix de vente ou les volumes vendus ou encore les intermédiaires de la distribution, ne permettent pas de faire apparaître des différences significatives entre les deux productions commerciales, ni même au niveau de « idéologique ». Au passage, les deux auteurs attaquent l'interprétation « réductrice » à leurs yeux de la menace de conventionnalisation vue comme la lutte – perdue d'avance – des petits contre les gros. Les statistiques qu'ils analysent montrent au contraire qu'il est impossible de tracer une frontière entre bio « conventionnalisé » et « résistant » sur la base de la seule taille des entreprises.

Cette variété de situations empiriques se retrouve jusque dans les analyses du rôle de la technologie dans l'irréversibilisation des circuits marchands. Tandis que pour Vanloqueren et Baret (2009), la confiscation des moyens de recherche se fait au détriment de la recherche

agro-écologique et donc de la production bio, pour Stassart et Jamar (2009) le système technique parvient dans ce cas à stabiliser le bio contre les dérives de conventionnalisation.

Un simple problème de croissance ?

Devant la diversité des situations empiriques, des auteurs ont tenté de « sérier le problème » notamment en procédant à un inventaire des diverses sources ou causes de « conventionnalisation ».

Ainsi Guthman (2004) puis Lockie et Halpin (2005) listent l'appropriation d'un secteur marchand par l'agrobusiness par érosion des marges ; l'abaissement des standards par mesure politique ; l'érosion des standards considérés comme défavorables à l'agrobusiness ; le bio vu comme simple substitution de produits ; la « bifurcation », c'est-à-dire séparation du bio en un grand secteur dominé par l'agrobusiness et un secteur résiduel de petites entreprises ; et la « récupération » de ce bio résiduel défenseur de circuits courts notamment, par des agences publiques de développement rural.

L'analyse de la conventionnalisation fait donc apparaître un jeu entre au moins quatre acteurs : le politique, l'agrobusiness, et deux types d'exploitants bio : les « minimalistes » qui tendent à utiliser les standards bio comme des normes de conformité et les « maximalistes » qui cherchent au contraire à enrichir le contenu de la qualité bio en intégrant une réflexion économiste, sociale et durable. Et l'éclatement entre les deux interprétations minimaliste et maximaliste du bio est donc interprété par les auteurs du débat comme le résultat de l'action de deux forces majeures, le politique (Tomlinson, 2008, Tovey, 1997) et « l'agrobusiness » (Buck, et al., 1997 ; Lockie, et al., 2000 ; Goodman, et al., 1987) confrontés à la capacité de résistance des bio « maximalistes » au moyen notamment d'un verrouillage technique (Stassart, Jamar, 2009).

Dans ce jeu, l'agrobusiness est souvent pointé comme une force tendant à imposer selon différentes voies – appropriation du foncier et pression sur les prix (Buck, et al., 1997) – une érosion des standards ou de la différence bio. Le politique, avec la définition des standards, figure alors comme le rempart contre cette pression s'il prend parti pour les bio, ou son instrument dans le cas contraire.

« By examining in more depth how growers follow particular agroecological principles, the paper also demonstrates that key variations are related to variables separate from scale. Some of these variables are geographic, ranging from biophysical and climatic opportunities and constraints, to regional norms and institutional support. Mostly, however, variation is related to crop specificities and the availability of efficacious technologies to deal with crop-specific problems. This so-called technology barrier crucially depends on how organic is defined, and thus suggests the importance of organic rules and regulations in shaping the practices of organic production. » (Guthman, 2000)

Cependant quelques auteurs sont venus contester et enrichir la description de ce rapport de forces. Certains rejettent l'idée d'une pression toujours négative, conventionnalisatrice, de l'agrobusiness. Pour Lockie et Halpin (2005), « l'agrobusiness » peut même soutenir des standards élevés pour se préserver elle-même de la « conventionnalisation » d'un signe de qualité qu'elle utilise. Le jeu est difficilement réductible à une lutte entre bio et agrobusiness, arbitrée par le politique, lui aussi soumis à la pression de l'agrobusiness.

H. Best (2008) analyse l'évolution survenue dans le bio en Allemagne de l'ouest. Il conclut à un changement général dans toutes les régions de l'étude, qui se traduit par une spécialisation des producteurs :

« En résumé, dans toutes les régions discutées [...], il y a une tendance que l'on pourrait nommer de conventionnalisation dans un sens très large. Mais ces tendances sont assez différentes dans chaque région. Tous comptes faits, le fond commun semble être que l'agriculture bio est en train de devenir une option plus intéressante pour l'agriculture conventionnelle. Mais est-ce qu'il faut bien nommer ce processus de base une conventionnalisation ?

Je ne pense pas. Si ce processus devait être appelé conventionnalisation, alors il est partout. La croissance dans le secteur bio appellerait automatiquement la conventionnalisation, ce qui rendrait le concept inutile. » (Best, 2008, p. 104).

Les changements qui surviennent dans le bio ne peuvent être réduits à une « conventionnalisation », c'est-à-dire un risque d'affaiblissement. Cette notion ne fait que décrire une évolution particulière du bio. Lockie et Halpin (2005) renchérissent contestant l'idée que les nouveaux venus, souvent issus de l'agrobusiness, apporteront une vision moins éthique du bio et plus tournée vers les profits et l'économie traditionnelle. Ils rejettent aussi l'idée de « bifurcation » qui sous-entend une réaction à une tendance néfaste survenant dans le bio, car, aussi loin que l'on remonte dans le temps, on retrouve ces débats sur la juste définition du bio. Darnhofer (2006) résume le déplacement du débat en soulignant que le bio évolue, change ; tout changement requiert une adaptation et celle-ci n'est pas toujours un amoindrissement de la différence.

Mais cette notion est-elle pour autant vide de sens, comme le suggère H. Best ? Non, sans doute. Mais, ajoute-t-il, « il faut en revoir la définition qui devrait au minimum désigner une usure des principes de l'agriculture biologique [...] et être suffisamment large pour permettre des variations régionales. La croissance et le changement dans le secteur bio peuvent mener à la conventionnalisation, mais ce n'est pas une nécessité. » (Best, 2008, p. 104). H. Best propose donc d'analyser la conventionnalisation entendue comme une possible usure de la différence bio, à la lumière des histoires locales de l'agriculture biologique plutôt que de l'analyse de faisceaux de causes qui la traverseraient.

Depuis les années 1970, le bio enchaîne les périodes de développement et de stagnation. Et l'on s'interroge sur les « causes » qui semblent tantôt favoriser, tantôt freiner son expansion. Cette stratégie de recherche est classique mais elle néglige le rôle des acteurs dans la construction ou, mieux dit, dans « l'instauration » du monde qu'ils appellent de leurs vœux.

C'est précisément contre cette hypothèse que nous avons mené un programme de recherche sur la question environnementale³ en viticulture. Son examen a fait ressortir l'existence de trois « régimes d'action marchands » c'est-à-dire trois prises en compte collectivement organisées et reposant sur des interprétations du respect de l'environnement à la fois particulières et le plus souvent en opposition. Chacun de ces collectifs cherche à défendre une certaine vision de l'environnement, ce qui conduit à différencier tout d'abord cette notion de « respect de l'environnement » et à insister sur le travail mené par les acteurs pour pérenniser

³ Le respect de l'environnement est une question plus large que celle des pesticides. Quoique l'appel d'offres auquel répondait le programme de recherche mentionne précisément la question des pesticides, il nous a semblé indispensable de l'élargir parce que la réduction des pesticides prend son sens dans des organisations collectives qui dépassent cette notion : le bio, l'agriculture raisonnée, le respect des terroirs ne sont pas que des façons de produire en faisant attention aux pesticides.

leurs interprétations : l'agriculture raisonnée, le bio ou la défense des terroirs. Mais les régimes marchands ne sont pas pour autant stabilisés chacun derrière son point de vue. Le même travail d'interprétation et de pérennisation se reproduit au sein des régimes d'action marchands. Crises économiques générales ou incidents particuliers, nombreux sont les événements qui amènent les acteurs à repenser leur interprétation du respect de l'environnement, amenant des convergences entre idées ou des mouvements séparés ou au contraire de nouvelles différenciations.

Ce point est particulièrement bien illustré par le cas de la viticulture biologique. En effet, la viticulture raisonnée, pionnière dans le domaine, a été fortement secouée par la qualification nationale Agriculture Raisonnée. La sortie de cette qualification a amené la désertion de nombreux viticulteurs des associations où ils faisaient vivre cette idée et leurs collectifs ont été profondément atteints. Pour les viticulteurs de terroir, la question environnementale est traduite dans la nécessité de protéger les terroirs et ils militent aujourd'hui pour un éclatement du collectif des producteurs d'AOC et une garantie plus stricte de la présence et de la protection des terroirs. Le collectif des agrobiologistes semble, quant à lui, tenir bon, malgré l'émergence d'interprétations assez diverses du bio que rapporte cet article.

La posture de recherche empirique est résolument pragmatiste, en son sens radical (James, 1996), et attachée à la description de l'action déployée par les acteurs pour que le bio continue de *faire la différence*. Les acteurs extrêmement réflexifs sont en effet les premiers à faire l'inventaire des menaces qui les entourent. Tour à tour économistes, sociologues, stratèges, ils ne cessent de repenser et recomposer leur différence.

Faire compter la différence bio

Comment fait-on une différence ? Telle était la question posée par notre programme de recherche. Les acteurs la retournent : qu'est-ce qui menace la différence que nous faisons ? Mais ils ne sont pas les seuls à se la poser. Dans un premier temps nous montrerons comment la recherche s'est elle aussi, sur la demande même des acteurs ou du politique, saisie de cette question. Dans une seconde section, nous verrons la façon dont cette question ainsi que les réponses qui lui sont apportées organisent le collectif des viticulteurs bio. L'article montre ainsi comment une « cause » est rendue performative par la réflexivité des acteurs, tout en ne produisant jamais les effets qu'elle prédit.

La crainte de l'agrobusiness et la constitution d'une qualité bio à deux volets

Comme le soulignent Lockie et Halpin (2005), on chercherait en vain un début à la conventionnalisation. Cette crainte accompagne le collectif bio tout au long de son émergence et du développement du bio. Mais le contenu de la menace de conventionnalisation dépend des événements qui surviennent dans le cours de son histoire. On peut ainsi isoler les craintes associées à la création du label AB encadré par la réglementation publique, ou celles suscitées par les aides à la conversion. Toutes cependant, sont liées à l'arrivée de nouveaux membres au sein du collectif bio et se traduisent par un ensemble de raisonnements partagés, de mesures ou de pratiques mises en œuvre par une partie du collectif, qui se traduisent par une interprétation particulière du bio et l'émergence d'un régime d'action spécifique.

L'histoire des agronomies alternatives est fortement adossée à un volet politique, une exigence de penser autrement l'intégration ou l'appartenance de l'homme à la nature, l'exploitation des ressources et donc de l'économie en tant que moyen d'ajustement entre les deux (Besson, 2007). Dans les années 1970, « l'économie capitaliste » est fortement dénoncée pour être une cause majeure des « dégâts » créés par l'agriculture dans l'environnement. Le

développement de l'agrobiologie comporte donc un volet « économique » qui appuie la création d'un espace économique alternatif où l'environnement est « internalisé » au calcul économique, non dans les prix par des calculs de coût élargis, mais par une préférence accordée par les consommateurs bio à ces produits.

Producteurs et consommateurs s'organisent pour mettre en place des circuits courts de distribution notamment pour diminuer les pollutions redevables aux transports. Ils privilégient les petites structures artisanales à l'industrialisation et à l'intensification de l'agriculture vues comme la cause de l'utilisation toujours plus massive d'engrais de synthèse et de produits phytosanitaires est rejetée. Des coopératives de consommateurs, les Biocoop en particulier, organisent un marché où prévaut un autre calcul de la rentabilité qui prend en compte une qualité bio, agronomique – prohibition des produits de synthèse dans les cultures – , et plus largement environnementale – prohibition des sources de pollution, voire sociale avec une exigence de durabilité de l'agriculture, de maintien des populations rurales...

Le collectif formé par les producteurs, distributeurs, consommateurs, associations bio est animé de constants débats au sujet des bonnes interprétations du bio, des bonnes pratiques, agronomiques, économiques, environnementales, philosophiques... permettant de produire et de commercialiser ces produits, mais aussi sur l'engagement des producteurs dans l'invention et la mise en œuvre de ces pratiques.

Ce collectif et ses débats pérennisent un espace marchand où règne une autre évaluation de la qualité et relativement « étanche ». Les boutiques sont spécialisées, elles ne vendent que des produits bio et aucun producteur ne distribue ses produits selon les voies de l'agriculture conventionnelle. Les consommateurs sont souvent des consommateurs engagés et non ce consommateur occasionnel qu'il est plus fréquent de rencontrer aujourd'hui (Lamine, 2008).

Mais ces dispositions ne permettent pas d'apaiser les craintes de fraude. Et c'est pour y remédier que des bio en appellent aux pouvoirs publics qui mettent en place le label AB.

Un label contre la fraude et l'usurpation du bio par l'agronomie conventionnelle

Les pouvoirs publics commencent par reconnaître le bien fondé de l'agriculture biologique en autorisant l'homologation des cahiers des charges des différentes associations qui promeuvent l'agriculture biologique. Puis l'Europe instaure un label AB qui repose sur une exigence, la prohibition des produits de synthèse dans l'agriculture, contrainte contrôlée par des tiers. Ce label connaît un vif succès et apaise un temps les craintes de fraude et d'usurpation de la qualité bio par l'économie conventionnelle. Mais il fait à son tour suspecter un usage jugé néfaste du bio. Le label AB ne s'appuie que sur des contraintes agronomiques, essentiellement la prohibition des engrais et produits de synthèse. Le bio n'est qu'un ensemble de pratiques, non plus une philosophie ou un engagement à contribuer à la naissance de collectifs socio-économiques plus durables.

L'arrivée d'aides à la conversion, réclamées par les promoteurs du développement du bio, renforcent aussi les soupçons des partisans du bio « éco-alternatifs » : la conversion n'est-elle pas une simple chasse à la prime et non cette adhésion à cette autre façon de produire qu'ils appellent de leur vœux ? La crise viticole qui éclate en 2003-2004 et l'arrivée de nouveaux venus de l'agriculture conventionnelle renforcent ce soupçon, car ces derniers génèrent des doutes sur la sincérité de leur engagement et sur la qualité de leurs productions.

Dans une étude sur la bio au Danemark, Michelsen (2001) analyse le passage du label « organique » privé à un label public garanti par l'état et ses contrôles. Il conclut que paradoxalement, l'agriculture bio doit abandonner sa maîtrise et définition de son standard et

déléguer cette tâche aux pouvoirs publics pour parvenir à gagner en importance au sein du secteur agricole. Mais est-ce bien la délégation de la définition du standard aux pouvoirs publics qui permet d'élargir le recrutement d'exploitants bio ou le fait que la notion de bio soit réglementairement assimilée à un ensemble de contraintes strictement agronomiques, appuyées par un droit d'affichage d'un label contrôlé par l'état sur les marchandises ?

J. Michelsen semble penser que seule une garantie « publique » puisse permettre à un label d'acquérir la « crédibilité » nécessaire à sa diffusion. Or, si l'on en croit l'analyse statistique rapportée dans l'étude, la réduction du label bio à une qualité strictement agronomique a elle aussi induit un changement des engagements des agriculteurs envers le bio. Elle indique en effet que l'accroissement important du nombre de fermes certifiées, 1050 en 1995, 3099 en 1999, s'est accompagné d'un changement des motivations des agriculteurs : une diminution de l'attachement aux questions environnementales (« concern for environment » : 65 à 53% des réponses), et une augmentation de la production bio vue comme un enjeu commercial (« expected improved farm economy » : 10 à 26%). Cette diminution de l'engagement environnemental et cet accroissement concomitant de la préoccupation économique sont tout particulièrement suspectes aux yeux des bio éco-alternatifs. Pour eux, la garantie contre la fraude que représente le label public jette néanmoins le trouble sur les motivations des producteurs.

Les aides et la crainte d'un affaiblissement par l'intérieur

À laisser de côté les autres dimensions de la qualité bio, et quelles qu'en soient les raisons, le label transforme, pour certains, la qualité bio en une recette, un ensemble de pratiques de substitution. Il « commodifie » le bio (Guthman, 2002), en fait une production ajustable aux modes de production intensifs de l'agriculture conventionnelle. Le label est donc certainement un instrument de diffusion de la production bio, mais cette diffusion fait craindre un usage « commodifié » et une intrusion dangereuse des modes de pensée et de production conventionnels dans le bio.

Des viticulteurs bio rejettent le label AB et plus généralement tout label qui leur semble porteur des mêmes dangers. Ils font du bio un engagement personnel, que chacun peut questionner et vérifier à tout moment. Quoique non certifiés, ces producteurs continuent souvent de vendre leurs produits dans les circuits bio : leur engagement envers le bio est reconnu par le collectif bio, leurs pratiques sont connues et discutées et leurs produits sont évalués par le collectif. D'autres bio optent ou continuent d'adhérer à des chartes privées comme Déméter ou Nature & Progrès, qui tentent de maintenir un engagement social et économique plus large et non restreint à des pratiques agronomiques.

Tous manifestent la même crainte envers l'arrivée de producteurs nouvellement certifiés dont on peut craindre qu'ils raisonnent « conventionnellement » à partir d'une « qualité rétrécie » du bio, appuyée sur les seuls réquisits minimaux explicités par le label. La vigilance exercée par les bio sur l'engagement de chacun est attentive à déceler les signes d'un tel usage. Une même méfiance envers les grosses exploitations, la mécanisation, et les techniques ordinaires de gain de productivité anime une très grande partie du collectif bio.

Cette crainte est d'autant plus vive que certains viticulteurs bio ne partagent pas cette défiance envers les outils économiques de la production conventionnelle. Ils reprochent aux premiers de confiner le bio à une « niche » et ainsi de limiter sa diffusion. Eux, au contraire, prônent le recours au marché, au marketing et aux bas prix pour élargir la « demande » qui à son tour amènera un développement de l'offre et donc de la production bio.

Le développement d'un « bio business »

Deux interprétations assez divergentes du bio coexistent en effet parmi les viticulteurs bio depuis les années 1980. L'une est, au début, très minoritaire : nous n'avons trouvé au moment de notre enquête que deux « partisans du marché » dont l'un s'était certifié AB dès 1986. Ils diffèrent dans leur stratégie de mise en valeur de leur qualité bio. Le collectif bio alternatif fait valoir une qualité élargie, agronomique, mais aussi sociale et économique. Cette qualité est attendue, discutée, évaluée par les producteurs, les distributeurs et les consommateurs qui contribuent fortement à la vie du collectif bio. Les partisans du recours aux outils et techniques marchandes ordinaires s'appuient quant à eux sur la certification AB. Ils ne sont pas pour autant indifférents aux autres dimensions de la qualité bio, mais ils ne les font pas valoir lors de la commercialisation. Elles figurent comme un plus, un engagement personnel que le producteur fait valoir auprès du circuit de distribution, et aussi, lorsqu'il trouve un support d'information pour accompagner le produit, auprès du consommateur final. Mais l'important pour eux n'est pas d'informer pour convertir les acheteurs ; il est de rendre le bio accessible, simple, bon marché, présent partout, bref d'en faire une option d'achat. Ils ne s'adressent pas à des consommateurs convaincus, mais à des acheteurs curieux, « occasionnels ».

Comme tous les viticulteurs revendiquant une qualité spécifique, ici bio, les nouveaux convertis sont soumis à l'analyse critique de leurs collègues et acheteurs. Partisans du marché et bio éco-alternatifs ne jugent pas de la même façon cette augmentation des producteurs. Les premiers saluent l'élargissement de l'offre qui peut permettre le développement attendu de la demande si ces producteurs sont capables d'être « compétitifs » et d'imposer leurs produits. Que les nouveaux viennent de l'agriculture conventionnelle n'est pas *a priori* un handicap, au contraire, ils n'ont pas les « préjugés » ni la réticence envers le marketing et les techniques de vente qui, de leur point de vue, « freinent » le développement du bio.

Les bio éco-alternatifs craignent au contraire que ces nouveaux arrivants, convertis par intérêt économique et non par conviction environnementale, ne soient tentés de réduire la qualité bio aux seules exigences minimales du label, une simple substitution de produits non guidée par une vision environnementale. Ils craignent aussi que ces producteurs, plus tenus par la survie économique que par le développement de l'esprit bio, ne fassent pression sur les standards, ou s'ils n'y parviennent pas, ne soient tentés par la fraude. Ensuite, ils les soupçonnent d'amener avec eux ces techniques et ressources commerciales qu'ils jugent dangereuses, comme le recours à la grande distribution et la recherche de prix bas au détriment de la qualité. Pour ces derniers l'élargissement de la demande ne peut pas passer par un produit « attractif » où le bio apparaît comme un « plus » gratuit en quelque sorte, mais par un changement raisonné, « profond » en quelque sorte, des préférences des consommateurs pour une qualité très différente.

Bien sûr, les partisans du bio que leurs détracteurs appellent « industriel », rejettent ces craintes. Si des menaces d'abaissement ou même de fraude pèsent sur le label, ils ne sauraient en être la cause : il va de leur propre intérêt que les exigences du label soient discriminantes et respectées. Pour eux, il faut donc des contrôles toujours plus fiables et rigoureux des producteurs certifiés.

La réglementation sur le label et les aides que les bio ont demandées, amène donc aussi une différenciation des interprétations de la qualité bio. Elle abrite deux recours très opposés au marché : celui des adversaires des techniques marchandes dites souvent « productivistes » ou « industrielles », défenseurs d'une qualité bio « forte », exigeante, « durable » et celui des partisans du marché vu comme une ressource pour le développement de la production et qui

accusent les premiers de confiner la production bio à un marché « de niche », « élitiste » et sont eux-mêmes accusés de produire une qualité « au rabais », affadie, et qui menace l'existence même de la différence bio.

Durcir les exigences agronomiques et économiques : Déméter et Nature & Progrès

L'affadissement et la « conventionnalisation » sont donc une crainte plus particulière des adversaires du bio « industriel ». Pour s'en prémunir, deux associations, Nature & Progrès et Déméter, choisissent de renforcer leurs chartes privées en 2003 et 2004. Les contraintes viticoles sont durcies, les seuils de tolérance renforcés, leur domaine d'application élargi de la vigne à la cave notamment. Cependant, l'engagement environnemental reste soumis à des exploitations et des difficultés viticoles locales. L'érosion par exemple, n'est pas la même dans des vignobles dans des climats secs avec de forts orages d'été et en grande pente qu'en terrain plus plat et régulièrement arrosés par la pluie ; les choix de labour ou d'enherbement doivent être ajustés finement aux conditions agro-climatiques. Il est difficile de durcir les contraintes sans les ajuster à la diversité des situations locales. L'engagement pour une économie plus durable ne fait donc pas l'objet de critères ou de pratiques obligatoires, parce qu'en la matière, ces associations indiquent que « l'on fait ce qu'on peut et pas ce qu'on veut. » (Certification bio1, LR, YLP : 1). L'absence de critères obligatoires explicités ne vide pas pour autant le bio de tout contenu, en le dispersant au gré des interprétations individuelles. Les critères permettant de certifier le respect d'un cahier des charges sont remplacés par une procédure de contrôle mutuel et collectif de l'engagement de chacun. La qualité environnementale devient ainsi une qualité expérimentée, discutée et évolutive.

Cette différenciation au sein du bio n'est pas une spécificité française. Observée tant en Ontario qu'en Nouvelle-Zélande, elle a été nommée « résistance » ou « bifurcation ». Elle est toujours une réaction à la crainte de l'abandon par le bio de son exigence de durabilité et son appropriation par les structures de production « conventionnelles », « industrielles » (Coombes, Campbell, 1998 ; Campbell, Liepins, 2001 ; Hall, Mogyorody, 2001 ; Rosin, Campbell, 2009).

Conclusion

Comme le remarque J. Guthman, tout accroissement d'un collectif amène son lot de nouvelles interprétations, de nouvelles pratiques, de nouveaux usages d'un label qui sont objet de débat :

« The impossibility of natural, readily apparent, and undisputed definition of the term « organic » should be clear. There exists a gradient of practices between organic and conventional agriculture; any boundary drawn between the two is subject to interpretation and is thus a source of political struggle, as is apparent in the debates over the federal standards. Should the state actually create subsidies for organic production, as is happening in some European countries, which would further increase the pressure to lower standards (Clunies-Ross, 2990), but would also draw a wider range of participants into the debate. » (Guthman, 1998): 146

Le marché alternatif instauré par les bio dès les années 1970 réunit des personnes qui se disent liées par des relations de confiance. Mais cette confiance n'est pas aveugle. Les collectifs de producteurs, distributeurs et consommateurs y exercent un contrôle critique qui évalue les produits, les pratiques et l'engagement des producteurs envers la qualité bio.

L'analyse critique de l'enrôlement au sein des collectifs

La qualité bio « n'existe pas » comme un ensemble de caractéristiques définies déposées dans des produits : elle ne cesse de se réfléchir, de s'évaluer, de se discuter au sein du large collectif bio. Nous nous en sommes tenus dans cet article aux interprétations de la qualité économique du bio, liées à la question de la « conventionnalisation ». Mais il ne faudrait pas croire que la rediscussion du bio s'y restreigne ; la notion de « bon goût du sain » a donné lieu elle aussi à des réinterprétations non seulement gustatives, mais aussi des pratiques adéquates pour y parvenir. L'ensemble de cette activité réflexive a débouché sur un rapprochement assez conflictuel avec les vins de « terroir » notamment. L'activité collective bio est prise dans une auto-analyse critique de sa capacité à faire et pérenniser une différence bio qui ne porte pas que sur les produits ou la « définition » du bio. Les pratiques et les producteurs sont évalués, et aussi les distributeurs et consommateurs (Lockie, 2002) : résultats, moyens et engagements sont sans cesse réévalués et discutés.

Tout le monde peut donner un avis sur le bio ; tout le monde ne participe pas de la même façon à la discussion critique du bio, car tous les avis ne sont pas reconnus également pertinents. Le collectif critique a des frontières floues, de même que les « courants » ou « écoles » qu'il abrite : la satisfaction, le mécontentement, l'option d'un simple acheteur occasionnel ne seront pas retenus de la même façon que celui d'un producteur militant de longue date et reconnu par ses pairs. Enfin, la critique n'est pas repliée sur elle-même : toutes les actions qui sont vues comme pouvant contribuer à développer le bio ou au contraire lui nuire, et tout particulièrement l'agriculture raisonnée ou encore les différentes actions menées par les pouvoirs publics, sont analysées et évaluées.

Cet espace de débat et de discussion assure un « contrôle critique » : il effectue une vigilance réflexive des interprétations et mises en œuvre des différentes qualités bio qui peuvent être élaborées au sein des collectifs, pour que la qualité bio continue de « faire la différence ». Grâce à lui, le bio peut se développer, c'est-à-dire enrôler de nouveaux membres tout en maintenant la cohésion du collectif. La lutte contre l'affadissement des qualités ou l'usure des signes y sont donc centrales, mais interprétées bien différemment selon que l'on pense, par exemple, que le développement du bio, c'est-à-dire son adoption par le plus grand nombre, passe ou non par le recours aux techniques et ressources marchandes communément utilisées sur les marchés.

L'exercice du soupçon

Pour changer les pratiques agricoles et améliorer ainsi le respect de l'environnement dans l'agriculture, les bio doivent enrôler un nombre croissant d'adeptes et convertis. Mais le grossissement du collectif amène d'autres façons de penser le bio, de le définir, de le juger, de le promouvoir (Reed, 2001). Cette variabilité elle-même induit une vigilance collective des interprétations et mises en œuvre acceptables de la notion pour qu'il continue à « faire la différence », qu'il soit « crédible » en ne s'épuisant pas en une multitude de significations hétéroclites.

Cette vigilance s'exerce en prenant au sérieux la menace d'usure ou de perte de crédibilité du label, ce que les chercheurs ont appelé la « conventionnalisation » du bio ; elle est consubstantielle au développement du bio ; elle génère l'adaptation réflexive continue de l'action à des fins elles-mêmes sans cesse discutées, revues et mises à jour. Et il ne faudrait pas prendre l'intensité de la crainte pour une mesure de la force des agressions envers le bio ; le soupçon, proportionnel à l'activité de défense et développement n'est pas le simple envers ou réponse à une mise en cause.

Y a-t-il conventionnalisation du bio ? Autant que la réponse, c'est donc la question elle-même qui importe.

Menace, la conventionnalisation ne doit pas être confondue avec une illusion. Si elle persiste comme menace, c'est que les promoteurs du bio ont des signes et des preuves de la nécessité de rester vigilant. Mais plus que le « résultat d'une cause » que l'on peut isoler, contourner, éviter ou contrer, le cas que étudié montre que la suspicion met en cause, problématise, ouvre les débats au lieu de les réduire ; très réflexive, elle se déplace et se reconstruit sans cesse et différemment.

La suspicion est souvent interprétée comme un état de doute en attente de certitude (Linhardt, 2001), ou une absence de confiance. Dans le cas que nous venons de retracer, la suspicion est avant tout une opération réflexive qui se réexamine sans cesse et relance l'action. Le soupçon de conventionnalisation est une des opérations, à analyser comme telle, qui permet de pérenniser la différence.

Le soupçon problématise, mais il est aussi soumis à « vérification », c'est-à-dire à des procédures destinées à augmenter la certitude afin que le soupçon se rapproche du statut de « fait » ou au contraire de « crainte infondée ». Les collectifs s'y attèlent aussi souvent eux-mêmes ou demandent à la recherche d'engager ces procédures de vérification. Mais, comme le montre l'analyse bibliographique d'introduction, la recherche apporte plus un large inventaire de situations différentes que des réponses définitives ; plus elle cherche, plus elle trouve des sources de danger - il est rare qu'elle en écarte - et plus elle contribue alors à enrichir la liste des menaces.

Faut-il en conclure que les recherches lancées pour « vérifier » s'il y a ou non conventionnalisation du bio sont inutiles ? En aucun cas. Elles font partie de l'activité de vigilance et de production de moyens d'action déployée pour assurer la pérennité de la différence « bio ».

En revanche, les réponses de la recherche constituent des réponses toujours datées notamment parce que les conclusions scientifiques sont toujours réintégrées à l'analyse des menaces et l'exercice du soupçon. Cet exemple rappelle une fois de plus, s'il était nécessaire, qu'un point de vue « externe », « objectif » et détaché sur les activités collectives ne l'est que tant que les acteurs ne s'en saisissent pas pour recomposer leur action et la pérenniser. Il en résulte, dans le cas de cet article, que la viticulture bio n'est pas un objet bien défini, aux contours délimités. Il se réinvente et se diversifie en permanence, et donne lieu aux « bifurcations » et « résistances » rapportées par les études de terrain (Hall, Mogyorody, 2001 ; Campbell, Liepins, 2001 ; Coombes, Campbell, 1998).

Références

Besson, Y., 2007, *Histoire de l'agriculture biologique : une introduction aux fondateurs, Sir Albert Howard, Rudolf Steiner, le couple Müller et Hans Peter Rusch, Masanobu Fukuoka*, Thèse soutenue le à Université de Technologie de Troyes,

Best, H., 2008, « Organic agriculture and the conventionalization hypothesis: A case study from West Germany ». *Agriculture and Human Values*, n° 25, pp 95-106.

Buck, D. , Getz, C. , Guthman, J., 1997, « From Farm to Table: The Organic Vegetable Commodity Chain of Northern California ». *Sociologia Ruralis*, n° 37, pp 3-20.

- Campbell, H. , Liepins, R., 2001, « Naming Organics: Understanding Organic Standards in New Zealand as a Discursive Field ». *Sociologia Ruralis*, n° 41, pp 22-39.
- Clunies-Ross, T. , Cox, G. , Lowe, P., 1994, « Challenging the productivist paradigm: organic farming and the politics of agricultural change ». *Regulating agriculture*, pp 53-74.
- Clunies-Ross, T. , Marsden, T., 1990, « Organic food: swimming against the tide? ». *Political, social and economic perspectives on the international food system*, pp 200-214.
- Coombes, B. , Campbell, H., 1998, « Dependent Reproduction of Alternative Modes of Agriculture: Organic Farming in New Zealand ». *Sociologia Ruralis*, n° 38, pp 127-145.
- Deverre, C. , de Sainte Marie, C., 2008, « L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires ». *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales*, pp 20 p xx-xx.
- Friedmann, H., 1993, « The Political-Economy of Food - a Global Crisis ». *New Left Review*, pp 29-57.
- Goodman, D. , Sorj, B. , Wilkinson, J., 1987, *From Farming to Biotechnology*. Oxford: Basil Blackwell.
- Guthman, J., 1998, « Regulating meaning, appropriating nature: The codification of California organic agriculture ». *Antipode*, n° 30, pp 135-154.
- Guthman, J., 2000, « Raising organic: an agro-ecological assessment of grower practices in California ». *Agriculture and Human Values*, n° 17, pp 257-266.
- Guthman, J., 2002, « Commodified Meanings, Meaningful Commodities: Links through the Organic System of Provision ». *Sociologia Ruralis*, n° 42, pp 295-311.
- Guthman, J., 2004, « The Trouble with 'Organic Lite' in California: a Rejoinder to the 'Conventionalisation' Debate ». *Sociologia Ruralis*, n° 44, pp 301-316.
- Hall, A. , Mogyorody, V., 2001, « Organic Farmers in Ontario: An Examination of the Conventionalization Argument ». *Sociologia Ruralis*, n° 41, pp 399-322.
- James, W., 1996, *Essays in radical empiricism*. new York: University of Nebraska Press & Longmans Greens and Co.
- Lamine, C., 2008, *Les intermittents du bio : pour une sociologie pragmatique des choix alimentaires émergents*. Paris: Editions Maison des Sciences de l'homme.
- Linhardt, D., 2001, « L'économie du soupçon : Une contribution pragmatique à la sociologie de la menace ». *Genèses*, n° 44, pp 76-98.
- Lockie, S., 2002, « 'The invisible mouth: Mobilizing 'the consumer' in food production-consumption networks ». *Sociologia Ruralis*, n° 42, pp 278-+.
- Lockie, S. , Halpin, D., 2005, « The 'Conventionalisation' Thesis Reconsidered: Structural and Ideological Transformation of Australian Organic Agriculture ». *Sociologia Ruralis*, n° 45, pp 284-307.
- Lockie, S. , Lyons, K. , Lawrence, G., 2000, « Constructing "green" foods: Corporate capital, risk, and organic farming in Australia and New Zealand ». *Agriculture and Human Values*, n° 17, pp 315-322.

MacRae, R. J. , Henning, J. , Hill, S. B., 1993, « Strategies to Overcome Barriers to the Development of Sustainable Agriculture in Canada - the Role of Agribusiness ». *Journal of Agricultural & Environmental Ethics*, n° 6, pp 21-51.

Michelsen, J., 2001, « Organic Farming in a Regulatory Perspective. The Danish Case ». *Sociologia Ruralis*, n° 41, pp 62-84.

Reed, M., 2001, « Fight the Future! How the Contemporary Campaigns of the UK Organic Movement Have Arisen from their Composting of the Past ». *Sociologia Ruralis*, n° 41, pp 131-145.

Rosin, C. , Campbell, H., 2009, « Beyond bifurcation: Examining the conventions of organic agriculture in New Zealand ». *Journal of Rural Studies*, n° 25, pp 35-47.

Stassart, P. M. , Jamar, D., 2009, « Agriculture biologique et verrouillage des systèmes de connaissances. Conventionalisation des filières agroalimentaire bio. ». *Innovations Agronomiques*, n° 4, pp 313-328.

Teil, G. , Barrey, S. , Blanchemanche, S. , Floux, P. , Hennion, A., 2007, « Des vins sans pesticides? Une analyse de la prescription à la consommation. Tome 1: synthèse; Tome 2: le bio, un double principe de précaution; Tome 3: L'agriculture raisonnée; Tome 4: les vins de Terroir + annexes. ». *In la direction de*). Paris: Rapport du Volet 3 du programme Vins et Pesticides au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Teil, G. , Barrey, S. , Floux, P. , Hennion, A., En soumission, *Le vin et l'environnement: faire compter la différence*.

Tomlinson, I., 2008, « Re-thinking the Transformation of Organics: The Role of the UK Government in Shaping British Organic Food and Farming ». *Sociologia Ruralis*, n° 48, pp 133-151.

Tovey, H., 1997, « Food, Environmentalism and Rural Sociology: On the Organic Farming Movement in Ireland ». *Sociologia Ruralis*, n° 37, pp 21-37.

Vanloqueren, G. , Baret, P. V., 2009, « How agricultural research systems shape a technological regime that develops genetic engineering but locks out agroecological innovations ». *Research Policy*, n° 38, pp 971-983.